

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion du 8 septembre 2016
L'an deux mille seize à 14 heures trente.

La nouvelle Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux de la mairie de Sauvian, sur convocation du préfet pour procéder à son installation. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu élire ses représentants et délibérer valablement.

Membres de la CLE présents :

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Bernard AURIOL	Madame Catherine REBOUL	AE RMC (Madame Evelyne LACOMBE)
Monsieur Jean-Pierre BALZA	Monsieur Michel ROYO	DDTM 34 (Madame Charlotte COURBIS)
Monsieur Dominique BIGARI		DREAL (Monsieur Gabriel LECAT)
Madame Gwendoline CHAUDOIR		COLLEGE DES USAGERS
Monsieur Thomas GARCIA		Monsieur Jean-Guy AMAT
Madame Julie GARCIN-SAUDO		Monsieur Arnaud LUPIA
Monsieur Vincent GAUDY		Monsieur Pierre COLIN
Monsieur Jean-Claude GROS		Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD
Monsieur Jean-Yves LE BOZEC		Monsieur Jacky LAUTIER
Monsieur Stéphane PEPIN-BONET		Monsieur Simon POPY
Monsieur Serge PESCE		Monsieur Max PRADURAT
Monsieur Frédéric PIONCHON		Monsieur Jean-Claude TOURENQ

Membres de la CLE représentés par mandat :

Monsieur Alain MARTI, Monsieur Christophe THOMAS, Monsieur Jean MARTINEZ, Madame Anne RILLENI.

Excusés/Absents :

Monsieur Claude ALLINGRI, Monsieur Thierry BAËZA, Madame Ariane SOTO-DESCALS, Monsieur François TAUPIN, Monsieur André LUBRANO, Monsieur Patric ROUX, Madame Michèle LATOUR, ARS (Madame Catherine MOREL).

Etaient également présents :

Madame Véronique DUBOIS et Madame Géraldine ZECCHIN (SMETA).

Objet : Election du président et des vice-présidents, désignation du bureau**EXPOSE :**

Au terme légal de six années, la commission locale de l'eau du SAGE de la nappe astienne, mise en place en 2009, a été renouvelée par arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-06-07432 du 28 juin 2016. En conséquence, le préfet a invité les membres des 3 collèges à se réunir pour élire la présidence et la vice-présidence de la CLE puis composer le bureau de l'instance.

Seul le collège des collectivités procède à l'élection du Président et des vice-présidents. le quorum est atteint, le collège des collectivités peut élire valablement les représentants de la CLE.

DECISION :**Election du Président**

Candidat : Monsieur Jean-Yves le BOZEC, représentant de la commune de Cers

Vote à bulletin secret

Nombre de votants : 17

Bulletin blancs/nuls : 4

Abstentions : 2

Nombre de voix pour le candidat : 11

Monsieur Jean-Yves LE BOZEC est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, à la majorité des voix exprimées.

Election des vice-présidents

Candidat 1^{er} vice-président : Monsieur Jean-Pierre BALZA, représentant la commune de Sérignan

Candidat 2^{ème} vice Président : Monsieur Thomas GARCIA, représentant la commune de Vias

Candidat 3^{ème} vice-présidence : Monsieur Dominique BIGARI, représentant la Communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée

Suite au vote organisé, Monsieur Jean-Pierre BALZA, Monsieur Thomas GARCIA et Monsieur Dominique BIGARI sont élus respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-président de la Commission Locale de l'eau du SAGE de la nappe astienne, à l'unanimité des voix exprimées (17).

Composition du bureau


Après délibération, les collèges ont désigné leurs représentants comme suit :

Collège des collectivités : Monsieur Jean-Yves LE BOZEC (Président), Monsieur Jean-Pierre BALZA (1^{er} vice-président), Monsieur Thomas GARCIA (2^{ème} vice-président), Monsieur Dominique BIGARI (3^{ème} vice-président), Monsieur Bernard AURIOL (Président du SMETA), Madame Gwendoline CHAUDOIR (représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée).

Collège des usagers : Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Fédération d'Hôtellerie de Plein Air Languedoc Roussillon, Association Syndicale des Entreprises de Forages

Collège de l'Etat : Agence de l'eau RMC, Direction Départementale du Territoire et de la Mer

Les membres de la Commission Locale de l'Eau invités à se prononcer sur cette composition, approuvent, à l'unanimité, le bureau ainsi constitué.

Le Président

Commission Locale de l'Eau
S.M.E.T.A.